

Comment exporter... vers l'Union européenne?

À propos de l'Export Helpdesk	Conditions et taxes	Droits de douane	Régimes préférentiels	Statistiques commerciales	Liens	What's New
----------------------------------	------------------------	---------------------	--------------------------	------------------------------	-------	------------

L'Union européenne (UE) est le plus grand marché unique au monde. De nombreux exportateurs de par le monde souhaitent exporter leurs produits vers l'UE afin de répondre à la demande des consommateurs, mais ont parfois le sentiment de manquer d'informations sur la marche à suivre pour exporter vers l'UE et sur la manière de satisfaire aux normes de l'UE. Une aide peut être obtenue!

Souhaitez-vous exporter vos produits vers l'UE? Explorez l'Export Helpdesk!

Désirez-vous bénéficier des préférences commerciales que l'UE offre aux pays en développement? Êtes-vous un importateur européen qui a besoin d'importer des marchandises dans le cadre de ses activités?

L'Export Helpdesk est à **votre** service!

Ce service en ligne est mis à disposition gratuitement par la Commission européenne afin d'aider les entreprises des pays en développement à accéder aux informations sur la marche à suivre pour exporter vers l'UE.

Quel type d'informations l'Export Helpdesk fournit-il?

- **Conditions et taxes:** tous les documents nécessaires pour le dédouanement, les prescriptions légales ou commerciales pour chaque produit et les taxes intérieures (TVA et accises) en vigueur dans chaque pays de l'UE;
- **Droits de douane** et autres mesures à l'importation: droits appliqués à la nation la plus favorisée (NPF) et préférences tarifaires à l'importation, prescriptions relatives aux contingents et aux certificats d'importation, mesures antidumping, etc.;
- **Statistiques commerciales:** flux commerciaux entre l'UE et les pays tiers;
- **Régimes préférentiels:** principaux accords commerciaux de l'UE avec les pays en développement, documents à joindre aux marchandises et règles d'origine que les exportateurs doivent respecter pour bénéficier d'un traitement préférentiel;
- **Contacts d'affaires:** autorités chargées du commerce, au niveau national et européen, organisations internationales opérant dans le domaine du commerce, places de marchés et répertoires/annuaires d'entreprises;
- **Quoi de neuf:** les bulletins d'information trimestriels de l'Export Helpdesk;
- **Contact:** une adresse à laquelle vous pouvez envoyer vos questions.

L'Export Helpdesk est un service en ligne destiné informer sur la marche à suivre pour exporter vers l'Union européenne.

Ce service gratuit et facile à utiliser fournit toutes les informations nécessaires sur les conditions d'importation, les droits de douane, les régimes commerciaux préférentiels et les statistiques commerciales de l'UE. Ces informations sont présentées: *produit par produit, pays par pays.*

Votre guichet unique pour accéder au marché européen!

www.exporthelp.europa.eu



À propos de l'Export Helpdesk

1 Quel est le code de mon produit dans la classification européenne des marchandises?

Avant de vous lancer sur le marché européen, vous devez connaître le code spécifique attribué à votre produit dans la classification européenne des marchandises. À l'aide de ce code, vous pouvez retrouver les informations détaillées relatives à votre produit spécifique (denrée alimentaire, produit textile, matière première, etc.).

Pour trouver le code, cliquez sur le "formulaire d'introduction des données" de l'Export Helpdesk et tapez le nom de votre produit à côté du bouton "Rechercher". Naviguez ensuite dans la base de données. Vous trouverez, par exemple, que les "haricots verts" sont classés sous le code 0708 20 00, les "crevettes" (du genre *Penaeus*) sous le code 0306 13 50 et les "t-shirts de coton" sous le code 6109 10.

Conditions et taxes

2 Quelles conditions doivent être remplies pour que mon produit puisse entrer dans l'UE? Quelles taxes sont applicables à mon produit?

À présent, vous devez connaître les conditions que votre produit doit remplir pour entrer sur le marché européen. Par exemple, quelles sont les prescriptions en matière de contrôle sanitaire pour les produits animaux? Quelles sont les règles en matière de contrôle phytosanitaire? Quelles sont les règles d'étiquetage? Quelles sont les normes techniques? Quel est le taux de TVA applicable à votre produit dans chaque pays de l'UE?

Vous trouverez ces informations dans la section "Conditions et taxes". Après avoir entré le code de votre produit et rempli le formulaire d'introduction des données, vous obtiendrez la liste complète des prescriptions applicables à votre produit et le taux de TVA pour le pays qui vous intéresse.

Droits de douane

3 Quel est le droit de douane applicable à mon produit? Existe-t-il un accord commercial préférentiel pour mon pays et mon produit?

Dans la section "Droits de douane", vous pouvez trouver le droit de douane qui s'applique à votre produit. Par ailleurs, l'UE a de nombreux régimes commerciaux préférentiels à l'échelle mondiale, qui permettent de réduire les droits de douane à l'importation pour beaucoup de produits en provenance des pays en développement.

Dans la section "Droits de douane", vous pouvez également vérifier si votre produit et votre pays bénéficient d'un droit de douane préférentiel et quel est le taux de droit réduit pour votre produit.

Si, par exemple, votre pays bénéficie du système des préférences généralisées (SPG), de nombreux produits peuvent entrer sur le marché de l'UE avec des droits de douane réduits, voire nuls.

Régimes préférentiels

4 À quels régimes préférentiels puis-je prétendre? Comment certifier l'origine de mon produit?

Dans la section "Régimes préférentiels", vous trouverez des informations détaillées sur les accords commerciaux que l'UE a conclus avec votre pays. Dans la sous-section "Documents à présenter pour bénéficier d'accords préférentiels", est indiqué le certificat d'origine que vous devrez fournir pour prouver que votre produit provient de votre pays. Ce document vous permettra de bénéficier des réductions de droits de douane à l'importation éventuellement disponibles. Au moyen du formulaire d'introduction des données, vous pouvez déterminer les conditions auxquelles votre produit peut être considéré comme "originaire" de votre pays.

Statistiques commerciales

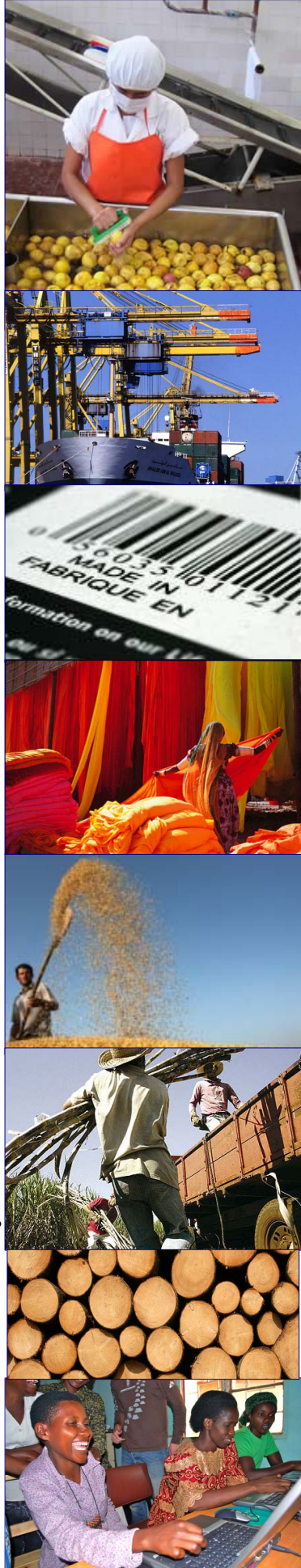
5 Comment obtenir des statistiques détaillées sur les flux commerciaux?

Dans la section "Statistiques commerciales", vous pourrez voir quelles quantités de votre produit ont été exportées vers l'UE depuis 2002 et quels pays de l'UE ont importé votre produit. En quelques clics seulement, vous pouvez vous procurer un aperçu complet des flux commerciaux de l'UE par produits.

Liens

6 Comment trouver des partenaires dans l'UE?

En consultant la section "Liens", vous trouverez des listes d'autorités douanières, de chambres de commerce et d'associations commerciales ou professionnelles de l'UE, ainsi que des liens vers des plateformes interentreprises et des répertoires/annuaires d'entreprises.



Comment contacter l'Export Helpdesk?

■ Site Web www.exporthelp.europa.eu ■ Courriel exporthelp@ec.europa.eu

■ Points de contact de l'UE dans le monde entier. Recherche du bureau le plus proche:

www.eeas.europa.eu/delegations

